

Rapport du Président

Commission permanente du vendredi 12 mai 2017

10 ème **Commission N**° CP-2017-5-10-6

Service instructeur

DSOL - Direction études, finances et appuis de la solidarité

Service consulté

SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS OU ORGANISMES RELEVANT DE LA POLITIQUE SOLIDARITE, FAMILLE, INSERTION ET LOGEMENT POUR UN MONTANT DE 662 024 EUROS

Résumé: Il vous est soumis, dans le présent rapport, les demandes de subventions de fonctionnement de 33 associations ou organismes relevant de la politique Solidarité/ Famille/ Insertion/ Logement pour un montant total de 612 024 €. Il vous est également soumis, les demandes de subventions du Réseau Parents 68 relevant du soutien à la parentalité pour un montant total de 50 000 €.

Dans le cadre de sa politique d'aide aux associations ou organismes dans le domaine de l'action sociale, le Conseil départemental accorde chaque année des subventions de fonctionnement à des associations ou organismes œuvrant au service de la population hautrhinoise.

I. Les subventions aux associations

Les orientations stratégiques arrêtées en matière d'attribution des subventions aux associations relevant de la solidarité pour l'année 2017 sont les suivantes :

- Pour les associations relevant du champ strict de compétences du Conseil départemental, la subvention 2017 est maintenue à l'identique par rapport au montant accordé en 2016. En cas de trésorerie supérieure à 6 mois de fonctionnement courant au 31/12/2015, la subvention 2017 est diminuée de 30 % par rapport à 2016.
- Pour les associations ne relevant pas strictement du champ de compétences du Conseil départemental ou à caractère facultatif, la subvention 2017 est diminuée de 30 % par rapport à 2016 sauf en cas de difficulté financière (trésorerie inférieure à 3 mois de fonctionnement courant au 31/12/2015).

• Aucune suite n'est donnée à toute nouvelle demande d'aide, qu'elle émane d'une association déjà subventionnée ou non.

Concernant les cinq associations s'inscrivant dans le programme national officiel du dépistage des cancers, dont 4 dans le présent rapport, la subvention 2017 est alignée sur la compensation perçue à ce titre dans le cadre de la dotation globale de décentralisation d'un montant de 144 000 $\ensuremath{\epsilon}$.

Après instruction par les services du Conseil départemental des différentes demandes, dont les dossiers sont complets à ce jour et après avis favorable de la 10ème commission lors de sa séance du 5 mai 2017, il est proposé d'attribuer 37 subventions en faveur de 33 associations et organismes pour un montant total de 612 024 €. Les propositions vous sont récapitulées ci-dessous.

FAMILLES ET MAJEURS VULNERABLES

| ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et * Recomposées – Service d'accompagnement des victimes des violences intrafamiliales – Colmar | 7 700 € |
|--|----------|
| * CIDFF du Haut-Rhin – Centre de Documentation et d'Information des Femmes et des Familles – Mulhouse | 2 000 € |
| CIDFF du Haut-Rhin – Centre d'Information sur les Droits des Femmes et * des Familles – Accueil de jour départemental pour les femmes victimes de violences – Mulhouse | 20 000 € |
| * SOS Amitié | 735 € |
| LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS ET LA PRECARITE | |
| * ACCES – Hôtel Social « La Maison du Pont » – Mulhouse | 10 500 € |
| * APPUIS – Service d'accueil d'urgence sur Colmar – Mulhouse | 7 350 € |
| * ATD Quart Monde Haut-Rhin – Colmar | 13 538 € |
| * Elan Sportif - Action « Des assauts dans les quartiers » - Mulhouse | 6 000 € |
| * Espoir Colmar – Accompagnement des personnes résidant au lieu de vie « La Clausmatt » – Colmar | 69 300 € |
| * SURSO – Mulhouse | 14 700 € |
| * Les Ateliers de la Piste Achille Zavatta – Mulhouse | 30 000 € |
| EPICERIES SOCIALES - AIDE ALIMENTAIRE | |
| * Banque Alimentaire du Haut-Rhin – Mulhouse | 12 250 € |
| * Boutique d'Insertion « Coup d'Pouce » – Epicerie Sociale – Munster | 6 650 € |
| * CCAS de Kingersheim – Epicerie solidaire « L'Envol » | 3 800 € |
| * CCAS de Riedisheim – Epicerie sociale « L'Epi » | 5 700 € |
| * CCAS de Thann – Epicerie sociale « Le Panier de Rangen » | 4 750 € |
| * CDAFL du Haut-Rhin – Conseil Départemental des Associations Familiales et Laïques –Relais banque alimentaire – Mulhouse | 1 750 € |

| * La Manne – Centre d'Entraide Alimentaire et de Soutien par le Travail – Colmar | 16 150 € |
|--|-----------|
| Secours Populaire Français Fédération du Haut-Rhin – Aide alimentaire – Colmar | 4 750 € |
| AIDE SOCIALE A L'ENFANCE | |
| * ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Accompagnement de familles – Colmar | 22 900 € |
| * ASFMR – Association Syndicale des Familles Monoparentales et Recomposées – Médiation Familiale – Colmar | 8 400 € |
| * La Petite Ourse – Espace rencontre parents-enfants – Mulhouse | 14 000 € |
| * THEMIS – Promotion du droit pour les enfants et les jeunes – Strasbourg | 10 000 € |
| * THEMIS – Missions Administrateur Ad hoc – Strasbourg | 76 000 € |
| * Toutjourla – Accueil et rencontre des jeunes – Schiltigheim | 700 € |
| PROMOTION DE LA SANTE | |
| * AIDES 68 – Lutte contre le sida et les Hépatites – Mulhouse | 2 850 € |
| * Maison des Adolescents – Mulhouse | 100 000 € |
| * Sépia – Ecoute préventive du suicide chez les jeunes – Colmar | 15 400 € |
| * UFSBD 68 – Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire du Haut-Rhin – Education à l'hygiène buccodentaire en écoles maternelles – Mulhouse | 13 300 € |
| Union Départementale des Donneurs du Sang Bénévole du Haut-Rhin – Ingersheim | 1 470 € |
| PROMOTION DE LA SANTE – Dépistage des cancers | |
| * ADECA 68 – Dépistage du cancer colorectal – Colmar | 40 320 € |
| * ARER 68 – Recherche épidémiologique – Recensement des nouveaux cas de cancer – Mulhouse | 9 600 € |
| * EVE – Dépistage du cancer du col de l'utérus - Illkirch | 33 886 € |
| * La Ligue contre le Cancer – Lutte contre le cancer - Colmar | 4 480 € |
| PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE | |
| * Accueillir la vie - Wintzenheim | 3 000 € |
| * Association Générale des Familles – Mulhouse | 4 410 € |
| * Planning Familial – Mulhouse | 13 685 € |
| | |

Des conventions seront signées pour les associations et organismes mentionnés ci-dessus, dont le montant de la subvention est au moins équivalent à 23 000 euros, selon le modèle de la convention type approuvée lors de la Commission Permanente en date du 24 avril 2015 par délibération n°CP-2015-4-4-3.

En ce qui concerne l'association S.UR.SO, une convention cadre multi-partenariale 2016-2018 entre l'association, la Ville de Mulhouse, l'Etat et le Département a été signée le

7 décembre 2016 afin de définir les actions financées sur cette période. Dans la mesure où cette convention ne prévoit pas d'engagement financier pluriannuel, il y a lieu d'approuver, pour le montant de la subvention 2017, l'avenant n°1 à la convention cadre 2016-2018 et de m'autoriser à la signer.

II. Le Réseau Parents 68

Le Réseau Parents 68 (anciennement REAAP Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents) a pour objectif d'aider les parents dans l'exercice de leur fonction parentale, avec une double préoccupation :

- permettre le développement des relations entre les parents,
- faciliter l'accès à l'information et favoriser le contact avec des professionnels.

Aussi, le réseau fédère et finance des actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Au niveau du Haut-Rhin, les différentes actions financées par le réseau ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans et s'inscrivent dans le cadre de la politique départementale relative au soutien à la parentalité. Ce réseau est le fruit d'un partenariat instauré entre l'Etat, la Caisse d'allocations familiales, le Département, la Mutualité Sociale Agricole et l'association ARSEA dès 2005. Il lance annuellement des appels à projet qui permettent de sélectionner et de financer les actions de soutien à la parentalité portées par des organismes tiers.

À compter de 2017, le Conseil départemental, membre du comité de financement du Réseau Parents 68, assurera directement la gestion des fonds affectés aux actions de soutien à la parentalité auparavant déléguée à la Caf. Suite à la décision en ce sens du comité et dans le cadre d'un retour à une gestion des appels à projet en année civile, les modalités de fonctionnement sont simplifiées. La Caf poursuivra son rôle d'interface avec l'ensemble des partenaires dans le cadre du pilotage des actions à la parentalité.

Suite à la réunion du Comité de financement du 7 février 2017, il est proposé d'allouer, pour l'année civile 2017, les crédits suivants au financement des actions de soutien à la parentalité subventionnées dans le cadre du Réseau Parents 68 :

- 20 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de moins de six ans.
- 30 000 € pour les projets à destination de parents d'enfants et d'enfants de six ans et plus.

Il vous est proposé:

- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 612 024 € aux associations et organismes, tels que détaillés dans la liste annexée au présent rapport (annexe 1), sous réserve, pour les bénéficiaires d'une subvention au moins équivalente à 23 000 €, de la signature préalable des conventions afférentes ;
- d'accorder, dans le cadre de l'action sociale, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 50 000 € aux associations et organismes relevant du Réseau Parents 68, tels que détaillés dans la liste annexée à la présente délibération (annexe 2) ;

- de préciser que les subventions d'un montant inférieur à 30 000 € feront l'objet d'un versement unique et que les subventions supérieures ou égales à 30 000 € feront l'objet de deux versements, soit un acompte de 50 % au cours du 1er semestre et le solde au cours du second semestre sur présentation des comptes 2016 ;
- de m'autoriser à signer une convention particulière sur le modèle de la convention type approuvée lors de la Commission Permanente en date du 24 avril 2015 par délibération n° CP-2015-4-4-3 avec chacune des associations et organismes mentionnés dans l'annexe 1 du présent rapport, qui bénéficient, d'un montant de subvention au moins équivalent à 23 000 € ;
- d'approuver les termes de la convention particulière, ci-jointe (annexe 3), avec l'association Thémis et de m'autoriser à la signer,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention cadre 2016-2018 du 7 décembre 2016 entre l'association S.UR.SO, l'Etat, la Ville de Mulhouse et le Département relatif au partenariat financier, ci-jointe (annexe 4) et de m'autoriser à le signer,
- de préciser que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les lignes budgétaires prévues au budget 2017 :
 - 88 286 € sur le Programme G713, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
 - 33 020 € sur le Programme G716, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6574,
 - 100 000 € sur le Programme G717, Chapitre 65, Fonction 42, Nature 6568,
 - 13 685 € sur le Programme G721, Chapitre, 65, Fonction 41, Nature 6574,
 - 27 410 € sur le Programme G722, Chapitre, 65, Fonction 41, Nature 6574,
 - 132 000 € sur le Programme G731, Chapitre, 65, Fonction 51, Nature 6574,
 - 60 435 € sur le Programme H713, Chapitre, 65, Fonction 58, Nature 6574,
 - 207 188 € sur le Programme I731, Chapitre, 65, Fonction 50, Nature 6574.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Eric STRAUMANN